

LA SOURDE OREILLE

N° 424 - Mars-Avril 2021

La véritable force est celle que nous exerçons à chaque instant sur nos pensées, nos sentiments, nos actes.

Morihei UESHIBA Fondateur de l'Aïkido (1883-1969)



Sommaire : **Actualité :** CCA d'Écully P1 - CCA De Lyon P2 - **Information :** Deux thématiques au sujet de l'AAH P3 - Du nouveau pour les handicapés : le rapprochement de Pôle emploi et de Cap emploi P4 - **Témoignages :** Malgré le confinement, les cours de LL continuent - N'hésitez pas à participer P5 - **Culture :** Visite en visioconférence du musée du Quai Branly-Jacques Chirac P6

ACTUALITÉ

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CCA) DE LA VILLE D'ÉCULLY

Compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2021, présidée par Mme Brigitte RAMOND, adjointe à l'Éducation et au Handicap.

La commission s'est réunie en présentiel dans la salle du conseil municipal de la mairie, "dans le respect des mesures de protection imposées par la situation sanitaire".

Vingt et une personnes masquées étaient présentes dont 8 élus municipaux. À ma demande, la boucle magnétique fut activée. Une projection des grandes lignes des sujets abordés était bienvenue.

Sans possibilité de lire sur les lèvres, avec un implant récent sur lequel la boucle n'est pas activée et une prothèse, je ne comprenais pas. Avec l'implant seul, je ne suivais pas. J'ai préféré arrêter mon implant pour profiter de la boucle. Cependant, la discipline toute relative des participants qui n'activent pas leur micro ou parlent trop loin de ce micro, ne me permet pas de suivre précisément. Je donne donc rapidement ce qui a été évoqué :

1- rappel des actions menées depuis 2009 :

- création de loisirs adaptés pour les enfants
- création d'une permanence mensuelle handicap (sans boucle magnétique !)
- ouverture de classes ULIS (70 enfants accueillis à la dernière rentrée scolaire)
- 17 agents de la commune avec reconnaissance de travail handicapé
- audiodescription installée au cinéma (j'ai demandé de penser aux personnes malentendantes)
- installation de boucles magnétiques à la salle du conseil municipal, au centre culturel, au centre sportif et à l'église) - il faudrait que nous allions tester.

2 - point sur les AD'APs :

Des travaux ont été finalisés, d'autres sont en cours. La commune y a consacré 300 000 € par an.

Pour 2021 et 2022, 15 ERP sont concernés, les dossiers correspondants sont en cours de finalisation.

Concernant la voirie, j'ai retenu que les arrêts de bus ont été mis en conformité pour les PMR et les feux de signalisation équipés de balises sonores pour les malvoyants.

N'ayant perçu que des bribes des échanges qui ont suivies - échanges peu nombreux d'ailleurs - je ne peux pas les rapporter.

La réunion dura environ 1h15.

Nicole LEITIENNE



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CCA) DE LYON

La réunion de la CCA de Lyon s'est tenue le 30 mars 2021 en visioconférence. Environ 45 personnes participaient à cette réunion animée par Florence Delaunay.

À noter que différents systèmes d'accessibilité étaient mis en place sur la plateforme de visioconférence utilisée, malheureusement sans transcription intégrée.

Le premier point abordé concernait les **4 groupes de travail** mis en œuvre par la CCA : numérique, culture, ERP, espaces publics. Une présentation de chacun de ces groupes de travail a été faite retraçant l'historique et mettant en avant les missions réalisées et les objectifs visés pour les mois à venir.

L'ALDSM est représentée par Rachel P. et Lucile D. pour le groupe culture et Valérie C pour le groupe numérique

Le second point nous concernait particulièrement puisqu'il était question de **l'accessibilité des lignes téléphoniques**.

L'entreprise **ACCÉO** (<https://www.acce-o.fr/>) a été choisie par la ville de Lyon pour cette mise en accessibilité. Le dispositif sera effectif à partir de la mi-avril/début mai.

Le déploiement est prévu en plusieurs étapes : d'abord toutes les mairies d'arrondissement et postes de police municipale pour en venir à tous les équipements municipaux dont les crèches, écoles, EHPAD...

Les guichets d'accueil de ces équipements municipaux seront pourvus d'une tablette avec l'application ACCÉO pour qu'une personne sourde ou malentendante puisse saisir ce que l'agent d'accueil lui dit et ainsi faciliter l'échange direct.

Les lignes téléphoniques seront quant à elles accessibles par différents moyens. Il sera désormais possible de joindre le service souhaité :

- soit en allant sur le site de la ville de Lyon (page contact) où apparaîtra un pictogramme surdité avec un lien,
- soit sur le site internet d'ACCÉO en cherchant le nom de la ville puis le service,
- soit par l'application (téléchargeable gratuitement)

Trois modes de communication différents seront actifs : accessibilité par sous-titrage, LSF et LPC.

Une formation/sensibilisation du personnel d'accueil a également été mise en place par l'entreprise choisie.

Cette expérimentation doit durer 2 ans. Un bilan utilisateur sera fait pour valider ou non la poursuite et consolider cette mise en accessibilité. Cela implique que ce soit utilisé régulièrement. À chacune et chacun d'entre nous, malentendantes-malentendants, d'en faire un usage intensif et d'en prouver l'utilité.

À noter que les horaires sont limités (à l'instar des CRT, Centres Relais Téléphoniques)

mais correspondent à ceux des services municipaux sauf les services d'urgence (police) pour lesquels il faudra réfléchir à une solution annexe pour une accessibilité 24/7.

Cette solution est gratuite pour tous (prise en charge par la Ville de Lyon). Une communication officielle sera orchestrée par le service communication de la Ville de Lyon.

Le dernier point abordé lors de cette réunion concernait la **mission égalité** dont le but est l'activation d'une collaboration avec les associations pour rendre le territoire plus accessible. Les objectifs sont d'aller au-delà des réglementations et de recueillir l'avis des personnes en situation de handicap en se focalisant sur certains chantiers ou quartiers de la ville.

Des stagiaires en Master 1 évaluation et management des politiques sociales ont réalisé une étude dont les premiers résultats permettent d'identifier les obstacles générant des difficultés de déplacement. Ce point sera complété lors de la prochaine réunion de la CCA.

Rachel POIRIER

INFORMATION

DEUX THÉMATIQUES AU SUJET DE L'AAH

1ère thématique : LE COMPLÉMENT DE RESSOURCES AAH

Les bénéficiaires du complément de Ressource AAH à la retraite peuvent demander le rétablissement de cette allocation lorsqu'elle a été supprimée lors du départ à la retraite

Nous avons le cas d'une personne, Marie, à qui on a supprimé son complément de ressources. De quoi s'agit-il ?

« Marie percevait une AAH différentielle de 179 € par mois en plus de sa retraite. Mais son complément de ressources avait été supprimé. Après 8 ans de combat, la justice lui avait donné raison. Cette jurisprudence vaut pour d'autres. »

Le complément de ressources AAH est une prestation forfaitaire qui s'ajoute à l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** pour constituer la « **garantie de ressources** » .

Il vise à compléter l'absence durable de revenus du bénéficiaire dans l'incapacité de travailler du fait de son handicap. Cette prestation est supprimée depuis le **1^{er} décembre 2019**, mais les anciens bénéficiaires pourront encore la percevoir pendant 10 ans sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité : résider dans un logement indépendant, avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, etc.

Le montant du complément de ressources AAH s'élève à 179,31 € au 1^{er} avril 2020. L'allocation est versée par la CAF ou, pour les assurés relevant du régime agricole, par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La CAF du Var avait cessé de verser à Marie le complément de ressources AAH au moment de son départ à la retraite. Elle s'appuyait sur les textes officiels figurant sur les sites **service-public.fr** et **handicap.gouv.fr**. « Le complément de ressources cesse d'être versé si vous avez atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite », soit 62 ans.

Refusant de se contenter de cette réponse, Marie a saisi la justice. La Cour de Cassation, puis la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 29 janvier 2021, ont fini par lui donner raison.

La justice s'appuie sur l'article R 821-7-1 du Code de la Sécurité Sociale : « En effet, il est expressément prévu (...) que l'Allocation aux Adultes Handicapés peut être versée en complément d'un avantage de vieillesse et que le complément de ressource est rétabli dès l'ouverture du droit à l'AAH ».

C'est bien le cas de la plaignante qui pourra donc exiger de sa CAF qu'elle continue à lui verser cette somme de 179 € par mois avec effet rétroactif depuis le 1^{er} août 2013, date de sa retraite.

Il semblerait que de nombreuses personnes se soient vu supprimer cette allocation, cet arrêt devrait donc faire jurisprudence.

<https://informations.handicap.fr/a-complement-ressources-aah-peut-etre-percu-retraite-30399.php>

2ème thématique : LE VERSEMENT DE L'AAH AUX PERSONNES HANDICAPÉES VIVANT EN COUPLE

Après l'Assemblée nationale, le Sénat adopte à son tour une proposition de loi pour la désolidarisation des revenus du conjoint pour le paiement de l'AAH, suite à une pétition en ligne sur le site du Sénat

L'AAH n'est plus versée lorsque la personne handicapée se met en couple et que les revenus du couple dépassent un certain seuil (19 600 euros/an soit 1600 euros/mois). Or la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint est une demande forte des associations, pour que la personne handicapée puisse garder ses revenus sans être entièrement dépendante de son conjoint. Si la personne vit chez ses parents, les revenus de ceux-ci ne sont pas pris en compte. Beaucoup de personnes handicapées évitent de se mettre en couple pour ne pas perdre ce revenu.

La désolidarisation de l'AAH rencontre une opposition de la part du gouvernement, qui craint une forte augmentation des dépenses publiques. L'assemblée nationale a voté cette disposition en février 2020 (lors d'une séance où les députés de la majorité n'étaient pas présents en nombre).

Par la suite, ce sujet a fait l'objet d'une pétition sur le site du Sénat, qui a dépassé les 100 000 signatures, ce qui est une première depuis la mise en place, il y a un an, de ce dispositif de pétition, et a permis ainsi la possibilité d'une inscription à l'ordre du jour du Sénat. Ce dernier a voté en faveur de cette proposition de loi le 9 mars 2021, avec quelques amendements.

Pour pouvoir être adoptée par le gouvernement, cette proposition de loi doit revenir et être revotée à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas gagné puisque le groupe majoritaire LREM et le gouvernement sont contre.

« Les personnes handicapées doivent pouvoir être indépendantes financièrement. » a plaidé la Défenseure des Droits.

<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-416>

Isabelle CHARLEMAGNE - Jean Maurice PLISSONNIER

DU NOUVEAU POUR LES HANDICAPÉS :

LE RAPPROCHEMENT DE PÔLE EMPLOI ET DE CAP EMPLOI

Une réforme a été opérée dans le domaine de l'emploi pour rapprocher Pôle emploi et Cap emploi.

Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif né de la fusion entre deux organismes : l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et les ASSEDIC. Il est chargé de l'emploi en France. Il propose des missions à tout demandeur d'emploi.

Les 98 Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Le LAB Pôle emploi est un outil de transformation de Pôle emploi et un environnement d'accélération de solutions. Il permet d'**accélérer des projets complexes et multidimensionnels** et la **production de services** à destination des demandeurs d'emploi, des entreprises, des partenaires et des collaborateurs de Pôle emploi du réseau et des fonctions-support.

En 2020, **deux sessions LAB** ont été réalisées dans le cadre des travaux de rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi. Nous voilà en 2021 et nous vous proposons de revenir sur ces deux sessions de travail collaboratif qui ont réuni des acteurs de l'emploi dans un but commun : permettre aux employeurs de bénéficier d'une offre de services simplifiée et personnalisée pour faciliter le recrutement et l'insertion des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

<https://www.lelab.pole-emploi.fr/projet/rapprochement-entre-pole-emploi-cap-emploi-retour-sur-les-deux-sessions-lab-de-2020/>

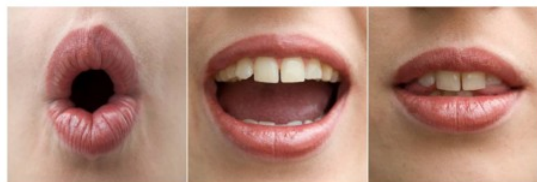
<https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation/articles-2020/pole-emploi-et-cap-emploi-se-rapprochent-pour-une-meilleure-insertion-des-travailleurs-handicapes>

TÉMOIGNAGES

MALGRÉ LE CONFINEMENT ET LES MASQUES, LES COURS DE LECTURE LABIALE CONTINUENT

Malentendante depuis la naissance et appareillée des deux oreilles, j'ai débuté, à l'orée de la cinquantaine, l'apprentissage de la lecture labiale trois mois avant le confinement de mars 2020.

Mauvaise pioche me direz-vous ? Non, il faut préparer l'avenir post-covid... Quand nous tomberons tous les masques ! Eh bien, après quelques semaines d'interruption de séance, dès la levée du confinement le 11 mai 2020, mon orthophoniste m'a recontactée pour me proposer des séances à distance, en visioconférence... Et depuis, j'ai repris mes séances. Mon orthophoniste a pu proposer ce dispositif à ses patients jusqu'à l'été 2020, puis de nouveau à partir du deuxième confinement de fin octobre, et cela se poursuit toujours... Il y a parfois quelques arrêts sur images quand la liaison n'est pas très bonne, mais dans l'ensemble c'est tout à fait satisfaisant. C'est encore mieux depuis que j'ai fait installer la fibre cet été. Et de plus, je peux caser la séance très facilement dans mon emploi du temps, entre midi et deux et continuer de télétravailler depuis chez moi, conformément aux directives gouvernementales.



Isabelle Charlemagne

N'HÉSITEZ PAS À PARTICIPER !

Dans le dernier numéro de la Sourde Oreille, nous avons lancé un appel à témoignages afin d'alimenter notre future newsletter, pour faire en sorte que celle-ci soit la newsletter de tous les adhérents et pas seulement de quelques uns d'entre nous.

Nous vous incitions à prendre la plume afin de nous faire partager vos instants de vie, vos astuces pour mieux communiquer, vos anecdotes, drôles ou moins drôles concernant votre vécu de malentendant avec ses batailles et ses difficultés mais aussi ses petites ou grandes victoires !

Nous sommes convaincus que vous avez plein de petites ou grandes choses à nous raconter... Tiens, par exemple, nous avons reçu il a quelques temps un mail de Fanny, une jeune étudiante, future professeure des écoles qui souhaitait recueillir nos témoignages concernant notre scolarité de malentendant. Et bien nous pouvons dire qu'en répondant à ce questionnaire, bon nombre de souvenirs nous sont revenus en mémoire !!!

À vos plumes, stylos, claviers, pinceaux, comme bon vous semble, avec humour, poésie, colère ou nostalgie, racontez-nous vos petites histoires. Le temps nous dure de ne pas vous voir alors faites-nous signe avec les mots !



Telle Nicole avec son petit-fils et le GPS :

*« Il y a quelques semaines, notre fille m'a demandé de conduire notre petit-fils pour un rendez-vous médical. Dans la voiture, la conversation n'est pas facile, surtout avec les masques que nous portons tous les deux. Alors, ce cher gamin a eu l'idée de se servir du GPS : il choisit l'écran "nouvelle adresse" et, au lieu de taper le nom d'une ville, il se mit à taper les réponses à mes questions ! Super, nous avons pu converser pendant le trajet.
Malin mon minigone ! »*

Témoignage de Nicole LEITIENNE

NOUVEAUTÉ !!!

**VISITES EN VISIOCONFÉRENCE
DU MUSÉE DU QUAI BRANLY – JACQUES CHIRAC
LES 30 AVRIL ET 28 MAI**



Puisque vous ne pouvez plus aller dans les musées, ce sont les musées qui viennent à vous !

Le Musée Jacques Chirac nous propose deux visites spéciales malentendants, avec lecture labiale et possibilité de sous titrage. Le conférencier est sensibilisé au handicap auditif et prend soin de parler en face et de bien articuler. Vous pourrez de surcroît lui poser toutes les questions que vous désirez. Les visites sont passionnantes, nous les avons expérimentées avec succès.

Il suffit pour cela de vous inscrire et vous recevrez la veille de la visite le lien « zoom » permettant de vous connecter.

À LA DÉCOUVERTE DU MUSÉE le vendredi 30 avril à 10h45, durée 1h :

Un premier tour d'horizon dans les collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac, autour d'une sélection d'œuvres emblématiques.

À partir des œuvres observées, découvrez les civilisations et le patrimoine des peuples d'Afrique, Asie, Océanie et Amériques.

Pour cette visite, merci de vous inscrire par mail à aldsm69@gmail.com avant le 20 avril.

VISION DU BEAU le vendredi 28 mai à 10h45, durée 1h :

Comment comprendre la beauté des objets et des images venus des antipodes et les émotions qu'elle provoque ici ou ailleurs ? À partir d'œuvres des quatre coins du monde (masques, bijoux, costumes, peintures, parures et sculptures), cette visite propose des regards croisés entre les cultures occidentales et non- occidentales.

Pour cette visite, merci de vous inscrire par mail à aldsm69@gmail.com avant le 18 mai

Rejoignez-nous nombreux pour ces premières visites qui permettent de se retrouver tout en se cultivant et en apprenant plein de choses !!!

Laurence CHEMIN